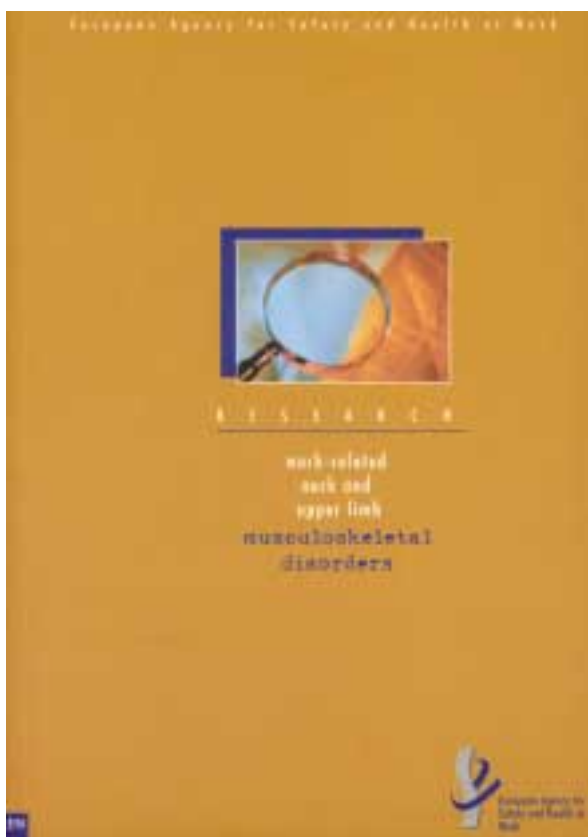




Troubles musculo-squelettiques du cou et des membres supérieurs d'origine professionnelle

Résumé du rapport de l'Agence

Les troubles musculo-squelettiques du cou et des membres supérieurs d'origine professionnelle constituent l'un des problèmes les plus communs en Europe touchant des millions de travailleurs de tous les secteurs d'activités. Cette fiche d'information souligne les conclusions principales d'un rapport de l'Agence qui fait état de l'importance, des causes et de la prévention de ces troubles.



Le rapport sur les troubles musculo-squelettiques du cou et des membres supérieurs d'origine professionnelle a été commandé et publié par l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail. Les recherches ont été initiées à la demande de la Commission européenne et réalisées par l'Université de Surrey au Royaume-Uni. Des représentants des employeurs et des travailleurs ainsi qu'un certain nombre d'autorités officielles des États membres ont également participé à la rédaction de ce rapport. Son contenu a été approuvé par un comité d'experts scientifiques. Le rapport fait état des connaissances scientifiques relatives aux causes des troubles musculo-squelettiques du cou et des membres supérieurs liés au travail et des stratégies permettant d'y remédier.

Conclusions et recommandations principales

- Les connaissances scientifiques sur ces troubles fournissent d'ores et déjà suffisamment d'informations aux employeurs pour leur permettre de protéger les travailleurs les plus exposés.

- Une consultation entre les États membres est nécessaire afin de pallier l'absence de méthode standard destinée à prévenir ces troubles musculo-squelettiques.
- Des recherches supplémentaires doivent être effectuées dans un certain nombre de secteurs.

Étendue du problème

Il est évident qu'à l'intérieur de l'Union européenne (UE), les troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs d'origine professionnelle posent un problème important en ce qui concerne la détérioration de la santé au travail et les coûts économiques qui en résultent. Ce problème va certainement se renforcer dans la mesure où les travailleurs sont de plus en plus exposés aux facteurs de risques de ces troubles sur leur lieu de travail.

Les informations disponibles en provenance des pays scandinaves et des Pays-Bas signalent que le coût des troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs liés au travail représente entre 0,5% et 2% du Produit National Brut.

Même si les études réalisées montrent que ces troubles affectent une proportion importante de travailleurs dans tous les États membres, les taux d'affections déclarées sont très variables entre les États membres. Il est presque impossible d'effectuer des comparaisons directes entre des informations recueillies et analysées de différentes manières. Il est également difficile de vérifier le degré de fiabilité des informations. Des études réalisées selon un modèle identique ont mis en évidence de grandes disparités qu'un examen plus poussé permettrait d'expliquer.

Les groupes à risques

Les troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs d'origine professionnelle concernent tous les métiers et tous les secteurs d'activités. Cependant, certains groupes de travailleurs semblent plus exposés à ces risques:

Pour les secteurs d'activités

- l'agriculture, la sylviculture et la pêche
- les industries de fabrication/transformation et l'extraction minière
- le secteur de la construction
- la vente en gros, au détail et les réparations
- l'hôtellerie et la restauration

Pour les professions

- les travailleurs manuels/artisans
- les opérateurs sur machines
- les secrétaires et dactylographes
- les manutentionnaires

À l'évidence, les troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs d'origine professionnelle affectent plus de femmes que d'hommes. La raison principale se situe plutôt dans la nature des tâches effectuées que dans les différences de sexe ou autres facteurs individuels. L'importance des différences constatées entre les femmes et les hommes et les implications sur la conception des systèmes d'organisation du travail dépassent largement la perspective de ce rapport et mériteraient de faire l'objet d'une étude plus approfondie.



Origines biologiques des troubles

Des arguments solides tendent à confirmer que les troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs d'origine professionnelle ont une origine biologique. Des études scientifiques sur la biomécanique, des modèles mathématiques et les mesures directes des modifications physiologiques, constituent une hypothèse cohérente et persuasive en faveur d'une origine biomécanique de la pathologie des troubles qui affectent les muscles, les nerfs, les tendons et les autres tissus organiques.

La compréhension des mécanismes biologiques des troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs d'origine professionnelle varie largement en fonction des différents types de troubles. En ce qui concerne le syndrome du canal carpien, par exemple, des informations très complètes sont déjà disponibles tandis que pour d'autres troubles de plus amples recherches restent à faire. Cependant pour ces derniers, même si les connaissances sont plus limitées, il existe des hypothèses plausibles allant dans le sens d'une origine biologique. Des recherches dans ce domaine sont en cours.

L'impact du travail sur les troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs

Des rapports scientifiques ont établi un lien de cause à effet très étroit entre certains troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs d'origine professionnelle et l'accomplissement de certaines tâches, en particulier lorsque les travailleurs sont très exposés aux facteurs de risques.

Parmi les facteurs de travail qui contribuent à augmenter le risque de troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs d'origine professionnelle se trouvent:

- les positions contraignantes
- les mouvements très répétitifs
- les travaux manuels qui requièrent une certaine force physique
- les vibrations dans les mains et les bras
- la pression mécanique directe sur les tissus organiques
- les environnements thermiques du travail
- l'organisation du travail
- la perception de l'organisation du travail par les travailleurs (facteurs psychosociaux).

La compréhension des interactions entre les facteurs de risques (l'effet que des expositions combinées ont sur le niveau global de risques de dommage corporel) est plus limitée. En termes concrets, cela signifie qu'il est difficile d'établir des estimations précises en ce qui concerne le taux de risques de dommages corporels pour des expositions différentes à des facteurs de risques sur le lieu de travail. Cependant, les travailleurs des groupes à très forte exposition peuvent et doivent être identifiés. Ceci devrait constituer une priorité pour toute stratégie préventive.

Certaines recherches montrent que la réduction de la charge biomécanique sur le corps - due à l'exposition à des facteurs de risques sur le lieu de travail - entraîne une baisse de la fréquence des troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs d'origine professionnelle. Ce lien démontre encore qu'il existe bien une relation de cause à effet entre l'accomplissement de certains travaux et l'apparition de ce type de troubles.

Étendue de la prévention

Les connaissances scientifiques actuelles et les directives générales en matière de santé et de sécurité au travail en vigueur en Europe, constituent une base pour le développement de stratégies de

prévention des troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs d'origine professionnelle. Ces stratégies incluent:

- l'évaluation des risques
- la surveillance de la santé au travail
- l'information des travailleurs
- la formation
- des systèmes de travail ergonomiques
- la prévention de la fatigue.

Les interventions de type ergonomique consistent notamment à analyser l'ensemble du lieu de travail, de l'équipement, des méthodes et de l'organisation du travail, etc., afin d'en identifier l'impact, les lacunes et les solutions pour y remédier. Ainsi une intervention appropriée de type ergonomique en direction d'un trouble spécifique peut permettre d'enrayer le développement ultérieur d'autres troubles. Cet état de fait s'explique par l'existence de processus biologiques communs à certains de ces troubles.

Les organisations ayant déjà mis en œuvre des programmes préventifs d'ergonomie et de santé au travail devraient aider à promouvoir ce type d'action dans d'autres organisations. Elles devraient également être encouragées à évaluer l'efficacité de tels programmes.

La nécessité d'un consensus au niveau communautaire

Les connaissances scientifiques sur ces troubles constituent des sources d'information qui permettent déjà aux employeurs de protéger les travailleurs les plus exposés aux risques de développement des troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs liés au travail.

Cependant, le rapport souligne aussi la nécessité de continuer à débattre de ce sujet et d'adopter, au niveau européen, des normes communes applicables à un certain nombre de situations.

- Des critères standardisés d'évaluation des troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs liés au travail en Europe ne sont pas encore établis.
- Un débat plus approfondi sur l'évaluation de ces risques afin de mettre au point une méthode/approche commune est nécessaire.

Comment se procurer le rapport ?

Le texte complet du rapport en anglais peut être obtenu sur le site Web de l'Agence, à l'adresse suivante: <http://agency.osha.eu.int/publications/reports/>.

La publication - "Troubles musculo-squelettiques du cou et des membres supérieurs d'origine professionnelle", P. Buckle, J. Devereux, Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail, 1999, ISBN 92-828-8174-1 - peut être commandée auprès de l'Office des publications des Communautés européennes EUR-OP, à Luxembourg (<http://eur-op.eu.int/>), ou auprès de ses agents de vente. Le prix est de 7 euros (hors TVA).

Campagne d'information européenne sur la prévention des troubles musculo-squelettiques

"Tournez le dos aux troubles musculo-squelettiques!" est le thème de la Semaine européenne de la santé et de la sécurité au travail organisée par les 15 États membres de l'UE au mois d'Octobre 2000. L'Agence a publié des fiches d'information ("factsheets") et d'autres supports d'information pour soutenir cette campagne. Pour plus d'informations: utilisez le lien direct vers les informations sur la Semaine européenne: <http://osha.eu.int/ew2000/>.